

PROTECTION DE LA TÊTE

Lunettes de protection

Organe fragile et vulnérable, l'œil humain est particulièrement exposé aux accidents en raison de trois types de dangers rencontrés dans les environnements professionnels : les dangers mécaniques, chimiques, et ceux associés aux rayonnements. Les produits de protection oculaire sont conçus tout particulièrement pour protéger l'utilisateur contre ces dangers. Dans la mesure du possible, les équipements de protection doivent être esthétiques et agréables à porter afin d'être effectivement utilisés. Lunettes de protection : Norme EN166. Equipement pour les travaux de soudage : EN175. Filtres pour le soudage : EN169. Filtres ultraviolet : EN170. Filtres de protection solaire pour usage industriel : EN172.

Protections respiratoire

Contre les particules solides et/ou liquides

Bien comprendre pour bien choisir son masque jetable :

Les masques jetables ne doivent pas être utilisés dans une atmosphère pauvre en oxygène.

→ 2 types de substances contre lesquelles lutter :

Particules solides et/ou liquides :

- **Poussières** : Particules solides en suspension dans l'air.
- **Fumées** : Fines particules en suspension dans l'air.
- **Brouillards** : Particules liquides (fines gouttelettes) produites lors d'opérations de pulvérisation.

Gaz et vapeurs :

- **Gaz** : Composés sous forme gazeuse à température ambiante et pression atmosphérique.
- **Vapeurs** : Elles se forment par évaporation de solides ou de liquides.

→ Mesurer les concentrations de ces substances au poste de travail :

VLEP : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle :

Concentration maximale admissible pour une substance donnée dans l'air du lieu de travail à laquelle le travailleur peut être exposé pour une courte durée (15 minutes).

VME : Valeur Moyenne d'Exposition :

Concentration maximale admissible pour une substance donnée dans l'air du lieu de travail à laquelle le travailleur peut être exposé pour une journée de 8 heures.

Lutter contre les particules solides et/ou liquides : norme EN 149: 2001 + A1 : 2009

Protection : Ils sont marqués par l'appellation FF avec 3 classes de protection de niveau croissant existant : P1, P2 et P3. Les protections antipoussières ou combinés sont classées en "usage unique" (non

réutilisable) ou "réutilisable". Modèles : Pliable pour une souplesse de tous les instants. Coque pour un confort optimal. Sans soupape pour un plus grand contact avec le masque et avec soupape pour une plus grande respiration.

FFP1 : Protection contre les particules solides et/ou liquides NON TOXIQUES

Efficacité : Contre les polluants de faible toxicité en concentrations pouvant aller jusqu'à 4,5 fois la VLEP. Arrêtent 80% des particules et 22% des fuites vers l'intérieur.

Applications : Sidérurgie, fabrication des plastiques, travaux du béton, travaux et installation d'isolation, perçage, forage et découpage de fer (liste non exhaustive).

Particules telles que : Carbonate de calcium, ciment, soufre, coton, laine de verre, charbon, métaux ferreux; huiles végétales et minérales, poussières de pierre, de béton et des métaux (liste non exhaustive).

FFP2 : Contre les particules solides et/ou liquides DITES IRRITANTES

Efficacité : Contre les polluants de toxicité faible à moyenne en concentrations pouvant aller jusqu'à 12 fois la VLEP. Arrêtent 94% des particules et 8% des fuites vers l'intérieur.

Applications : Fonderies, scieries, soudage industriel, ponçage, métallurgie, peinture (poudre), travaux publics, travail du bois tendre, carrosserie automobile (liste non exhaustive).

Particules telles que : bois (sauf chêne, hêtre), cuivre, aluminium, résine, risque bactériologique, poussières métalliques, bactéries, champignons, brouillards de peinture (liste non exhaustive).

FFP3 : Contre les particules solides et/ou liquides NOCIVES

Efficacité : Contre les risques biologiques et les polluants de toxicité haute en concentrations pouvant aller jusqu'à 50 fois la VLEP. Arrêtent 99% des particules et 2% des fuites vers l'intérieur.

Applications : Sablage, fonderie de fer et d'acier, soudage à l'arc et au laser, travail du bois dur, teinture, peinture au chrome, industrie pharmaceutique (liste non exhaustive).

Particules telles que : amiante, chrome, cuivre, plombs chêne, hêtre, quartz, acier inoxydable, zinc (liste non exhaustive).s, brouillards de peinture (liste non exhaustive).

Contre les gaz et particules, masques jetables et réutilisables

Protection : ces masques protègent donc contre les particules solides et/ou liquides selon le niveau de protection P1, P2 et P3 et comportent des filtres gaz et vapeurs.

→ Les jetables :

Norme EN405 :

demi-masques filtrants à soupape contre les gaz et particules. Ne nécessite aucun changement de filtres.

→ Les réutilisables :

Norme EN140 :

demi-masques réutilisables

4 types de filtres existent codifiés par couleur :

A	Gaz et vapeurs organiques de point d'ébullition 65°C - solvants et hydrocarbures
B	SO ₂ et vapeurs inorganiques
E	Gaz et vapeurs acides
K	Ammoniac et amines

Norme EN136 :

masques complets réutilisables

Évalués selon 3 classes d'utilisation des filtres :

Classe	Protection gaz/vapeurs
P1	Teneur en gaz inférieur à 0,1 %.
P2	Teneur en gaz inférieur à 0,5 %
P3	Teneur en gaz inférieur à 1 %